

DOSSIERS : SCT-2005-11, SCT-2006-11, SCT-2007-11
DATE : 20180703

TRIBUNAL DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES
SPECIFIC CLAIMS TRIBUNAL

ENTRE :)	
)	
PREMIÈRE NATION DES ATIKAMEKW)	M ^e Paul Dionne, pour la revendicatrice
D'OPITCIWAN)	
)	
)	
Revendicatrice)	
)	
- et -)	
)	
SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU)	
CANADA)	
Représentée par le ministre des Affaires)	M ^e Éric Gingras, pour l'intimée
indiennes et du Nord canadien)	
)	
)	
Intimée)	
)	
)	ENTENDUE : Le 26 juin 2018

PROCÈS-VERBAL

L'honorable Paul Mayer

Une conférence de gestion d'instance (CGI) a été tenue par téléconférence le 26 juin 2018 dans les dossiers en titre.

Il fut convenu de ce qui suit :

[1] Les parties conviennent que les dossiers SCT-2005-11, SCT-2006-11 et SCT-2007-11 soient joints aux dossiers SCT-2004-11 et SCT-2007-11 dont les négociations sont déjà entamées, pour que ces quatre dossiers fassent l'objet d'un seul processus de négociation et d'un seul règlement.

[2] La revendicatrice est prête à négocier l'indemnisation de ces dossiers suite à la résolution de son Conseil datée du 12 juin 2018.

[3] L'intimée procède présentement à l'obtention d'un mandat formel de négociation. Elle espère obtenir ce mandat d'ici un mois.

[4] Les parties souhaitent que la suspension d'instance pour les quatre dossiers soit prorogée pendant qu'elles négocient un règlement. Le Tribunal a demandé aux parties de déposer une demande ayant un plan de travail et un échéancier détaillés afin de convaincre le Tribunal qu'elles font avancer les négociations dans un délai raisonnable. Cette demande doit être déposée au Tribunal cinq jours ouvrables avant la prochaine CGI.

[5] La prochaine CGI se tiendra par téléconférence le 9 août 2018 à 16 h 30.

PAUL MAYER

L'honorable Paul Mayer